



Interpellation au Conseil Communal de Roche le 19 mars 2025

Pour avoir le droit de vivre en dehors des heures d'ouverture de l'administration Communale

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Imaginez, une fête de famille tout ce qu'il y a de plus banale avec vos proches. Pendant que vous dégustez une bonne fondue chinoise accompagnée d'un bon verre de vin de notre Commune, à tout hasard le rouge barriqué, vous croisez les doigts pour ne pas être une des 21 personnes qui, chaque jour en Suisse, est victime d'un arrêt cardiaque. Et si cela vous arrive, ce que je ne vous souhaite pas, priez pour être la seule personne qui survivra parmi les autres.

En Suisse, 9'000 personnes meurent chaque année d'un infarctus survenu hors d'un hôpital. Une situation qui pourrait être nettement améliorée si la population connaissait mieux les gestes de premiers secours, estiment les Samaritains. Dans le Canton de Vaud, ce sont chaque jour 2 personnes qui sont victimes d'un accident cardio-vasculaire nécessitant une réanimation immédiate par des secouristes, professionnels ou non. A ce jour, seule une personne sur 20 survit à ce type d'accident. Il est donc d'autant plus important que des défibrillateurs soient disponibles à proximité immédiate.

Pour que le décès ne soit pas la seule issue, chaque minute compte pour effectuer les actions et gestes qui sauvent : identifier l'ACR (arrêt cardio-respiratoire), appeler la centrale d'appels sanitaires d'urgences 144, débiter sans délai un massage cardiaque, administrer dès que possible un choc électrique (défibrillation si indiquée) à l'aide d'un défibrillateur puis poursuivre les soins avancés en milieu hospitalier.

Le réseau de First Responders (FR), dont l'engagement est basé sur la proximité géographique de ses bénévoles permet de gagner de précieuses minutes et ainsi de maintenir la victime en vie.

Ainsi, la chaîne de survie renforcée par un maillon supplémentaire : l'alarme par le 144 aux First Responders assez proches de la victime pour intervenir avant les secours professionnels, est un atout majeur dans la rapidité de la prise en charge.

Alors évidemment, 8'000 personnes par année c'est peu sur une population de 9'000'000 d'habitants. Statistiquement, ça risque plutôt d'arriver à quelqu'un d'autre. Mais si... Mais si ça n'arrive pas à quelqu'un d'autre ?



Heureusement, notre Commune est équipée de défibrillateurs AED qui sont ces appareils jaunes situés à la Maison de Commune, à la Rotzérane et sur le site de l'entreprise Del West Europe SA dans la ZI des Vernes. S'il arrive quelque chose à l'un de vos proches, vous n'avez qu'à faire le 144, si possible demander à quelqu'un d'aller chercher l'appareil à la vitesse grand V et suivre les instructions qui vous seront données par téléphone afin de pouvoir réanimer votre proche, votre conjoint ou simplement un ami.

Mais si vous avez déjà eu le réflexe de téléphoner au 144, de vous rendre à l'un de ces endroits pour prendre l'appareil, encore faut-il y avoir accès ! Et oui, à Roche on peut avoir la vie sauve les mardis et mercredis de 13 h 30 à 17 h 00 et les jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 ! Si vous faites un arrêt cardiaque en dehors de ces périodes, vous avez statistiquement plus de chance des faire partie de 20 personnes par jour qui décèdent que d'être la personne qui survit.

A ce jour, il y a des solutions simples et rapides à mettre en place afin d'éviter des drames. Il existe, par exemple, un réseau de bénévoles qui sont connectés à l'application First Responders Vaud et qui, en cas de besoin, viennent sur les lieux le plus rapidement possible et donnent les premiers secours avant l'arrivée de l'ambulance. Comme vous le savez certainement, ce sont ces premières minutes de soins qui permettent de sauver une vie. A notre niveau, en tant que représentant des citoyens, nous pouvons déjà agir en mettant à disposition 24h sur 24h ces appareils.

Les secouristes le répètent : si beaucoup de gens craignent de se tromper en faisant un massage cardiaque, la seule erreur, c'est de ne rien faire.

A travers cette interpellation, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de rendre accessibles en tout temps les défibrillateurs afin que ceux-ci puissent, peut-être, sauver VOTRE vie s'il vous arrive quelque chose.

Au nom du GDSR

Gilles Nagloo